



1 - DOMAINE D'APPLICATION

La politique achat a pour but d'acquérir les biens et les services nécessaires à l'activité des Automobiles Dangel et à la satisfaction de nos clients, au meilleur coût.

2 – PRINCIPE

Le fondement de notre politique est une préoccupation permanente de la qualité des produits, de la sécurisation des approvisionnements et de la réduction des coûts d'achats.

Parmi ses enjeux majeurs on peut citer la mise en place et la gestion d'un panel restreint de fournisseurs permettant une activité basée sur une confiance mutuelle durable et un fort engagement réciproque.

Cet engagement vise en particulier à privilégier l'intégration des fournisseurs dès la phase de conception, à développer l'assurance qualité produit et process à travers des contrats de partenariat, et à déployer tous les leviers pour diminuer les coûts et préserver ainsi notre compétitivité.

Ce document engage, le fournisseur à, entre autres :

- Respecter les réglementations et les droits applicables
- Respecter la confidentialité des informations et des documents confiés
- Suivre nos indices qualités et mettre en place une démarche d'amélioration permanente pour répondre à nos exigences en termes de qualité et de délai.

3 – LA CHARTE DE CONFIANCE

3.1 - NOTRE MISSION

Rendue célèbre par ses participations à de nombreuses courses et rallye-raids 4X4, Dangel s'est spécialisée dans le tout chemin utilitaire. Aujourd'hui la marque DANGEL est devenue incontournable sur le marché du tout chemin et est distribuée au travers des réseaux Peugeot, Citroën, Fiat Opel et Toyota. Nos 100 collaborateurs sont des professionnels de la conception, la fabrication et la commercialisation des véhicules 4x4 performants destinés aux professionnels et aux particuliers. Toutes nos actions ont pour but de fournir des produits et services de qualité permettant à nos clients d'optimiser leur retour sur investissement.

3.2 - NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Offrir à nos clients des produits et services de qualité à des conditions optimales (avec une garantie de 250 000 km ou 5 ans)
- Innover et accélérer le rythme de sortie des nouveaux produits et services
- Conquérir de nouveaux marchés et renforcer notre présence sur les marchés mondiaux

Objet : correction indice CGA	Rédaction	05/04/24	P. WATRIN	
	Vérification	05/04/24	P. HEBERT	
	Approbation	05/04/24	D. SIMON	
		Date	Nom	Signature

DIFFUSION									
INTRANET	INTERNET								



3.3 - NOS ENGAGEMENTS

- S'améliorer en permanence et mesurer précisément notre progression
- Développer les échanges et les synergies avec nos fournisseurs
- Impliquer l'ensemble de notre personnel et associer nos partenaires (clients, fournisseurs)
- Être une société citoyenne en développant la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

3.4 - VOUS ETES NOTRE FOURNISSEUR

En devenant fournisseur des Automobiles Dangel, vous vous engagez implicitement à respecter cette charte.

3.5 - NOTRE CHARTE DE CONFIANCE

le fournisseur certifie qu'il s'engage :

- à être un professionnel et à ce titre assurer un devoir de conseil vis à vis des produits et services qu'il fournit afin qu'ils soient adaptés à l'usage auquel les destine les Automobiles Dangel
- à avoir pris connaissance de notre politique achats et de nos CGA (2919-ind F)
- à garantir en permanence la conformité des procédures, des produits et des services fournis aux Automobiles Dangel
- au respect dans ses établissements et par ses propres fournisseurs des législations en vigueur en termes de sécurité, de conditions de travail et d'emploi des personnes
- à accepter l'audit et la surveillance de la qualité sur les sites de production
- à garantir la confidentialité de toutes les informations ou documents concernant les Automobiles Dangel
- à s'interdire de commercialiser à un tiers, directement ou indirectement, tous produits des Automobiles Dangel sauf autorisation écrite préalable de notre part
- à communiquer, sur demande des Automobiles Dangel, tous documents permettant d'apprécier sa situation financière et, dans les meilleurs délais, toute modification de celle-ci pouvant générer des perturbations de l'activité
- à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité en cas de dommages dus à la défaillance des produits livrés
- à améliorer de façon permanente sa compétitivité en termes de prix, délai et qualité en s'appuyant sur la cotation de la « performance Fournisseurs ».

La validité de cette charte est permanente jusqu'à dénonciation par courrier.